

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

DECISION n° 017240DE230720241 DU MAIRE DU 23 JUILLET 2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME ET DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR UNE ETUDE DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES HALLES ET DE REHABILITATION DES HALLES

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » ;

Considérant que, dans le prolongement de la mise en œuvre des préconisations du plan guide réalisé dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, il est nécessaire de procéder à une étude de faisabilité relative au réaménagement de la place des halles et à la réhabilitation des halles elles-mêmes

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant que le montant de cette étude représente un coût prévisionnel de 19 530 € HT ;

DECIDE

- De solliciter, pour l'étude de faisabilité relative au réaménagement et à la requalification du secteur de la Place des halles, des subventions auprès du Conseil Départemental de Charente Maritime et de la Banque des Territoires selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant HT
Conseil Départemental	50%	9 765 €
Banque des Territoires	30%	5 859 €
Commune	20%	3 906 €
TOTAL		19 530 €

- Autorise le Maire ou la Première Adjointe à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait à Montendre, le 23 juillet 2024,

Le Maire,  Pour le Maire
 La 1^{ère} adjointe
 Elisabeth DIEZEL

Patrick GIRAUDEAU

RENDUE EXECUTOIRE PAR
 RECEPTION EN S/PREFECTURE
 DE JONZAC LE
 24 JUIL. 2024
 ET PUBLICATION LE 24/07/24



Pour le maire, par délégation
 La Directrice Générale des Services
 Carole MAGRÉAULT D'ATTOMA

